

CALENDRIER PREVISIONNEL DE FORMATION MAITRE.SSE DE MAISON QUALIFIE(E) 2025

DUREE DE LA FORMATION POUR UN PARCOURS COMPLET :

245 heures en organisme de formation soit **35 jours** de formation certification par bloc comprise (avec 14 h d'accompagnement renforcé)

DATES: Bilan de positionnement:

- Tests de positionnement écrits : Lundi 27 janvier 2025 matin
- Test de positionnement oral : Mardi 28 janvier 2025 journée selon une convocation individuelle

<u>DATES: Détail par bloc de compétences</u> accompagnement et évaluations compris:

 Blocs 1: « Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable » (77 h + 14 h = 91 h)

Organisé sur 2 périodes :

1^{ère} période :

- ✓ Lundi 24 février, Mardi 25 février, Mercredi 26 février 2025
- ✓ Lundi 3 mars, mardi 4 mars, mercredi 5 mars 2025

2^{ème} période :

✓ Lundi 3 novembre, mardi 4 novembre, lundi 17 novembre, mardi 18 novembre, lundi 24 novembre, mardi 25 novembre, lundi 1^{er} décembre 2025

Evaluation BLOC1: Lundi 1^{er} décembre selon un ordre de passage

- <u>Bloc 3</u>: « Participation à l'équipe pluriprofessionnelle » (49 h + 7 h = **56 h** dont 1 heure de visite de stage et 1 heure d'accompagnement individualisé)
 - ✓ Lundi 24 mars, Mardi 25 mars, Lundi 31 mars 2025
 - ✓ Mardi 1er avril, lundi 28 avril, Mardi 29 avril 2025
 - ✓ Lundi 12 mai 2025

Reste 1 journée à placer ultérieurement en 2025

- Bloc 2: « Accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante » (84 h + 14 h = 98 h)
 - ✓ Lundi 19 mai, lundi 26 mai, mardi 27 mai 2025
 - ✓ Lundi 2 juin, lundi 16 juin, lundi 23 juin, 2025
 - ✓ Lundi 1^{er} septembre, mardi 2 septembre, lundi 15 septembre, mardi 16 septembre, lundi 29 septembre, mardi 30 septembre 2025
 - ✓ Mardi 6 octobre, lundi 13 octobre 2025

Evaluations BLOC2 et 3: Lundi 13 octobre 2025 selon un ordre de passage

Un stage obligatoire est à prévoir pour les candidats qui ne seraient pas en emploi au moment de la formation :

Pour un parcours complet : D'une durée de 6 semaines soit 210 heures (245 heures pour un demandeur d'emploi) / **Pour un parcours partiel par bloc :** A minima 70 heures par bloc